

PAT de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral

Date de la dernière actualisation : 21/05/2026



- › PAT labellisé par le MAA : Labellisation Niveau 1
- › Date de labellisation : 2024

Territoire Caractéristiques et enjeux du territoire

Guyane

Guyane

Ces enjeux peuvent être présentés autour de 5 thèmes :

- 1 – économie et filières
 - 2 – approvisionnement dans la restauration collective, GMS et commerce
 - 3 – promotion et commercialisation des produits agricoles guyanais
 - 4 – environnement et durabilité
 - 5 – accessibilité sociale à l'alimentation et éducation
- 1- Économie et structuration des filières :

- Structurer et professionnaliser les filières agricoles locales (coopératives, OP, etc.)
 - Développer les infrastructures logistiques et de transformation adaptées
 - Encourager la diversification des productions et la valorisation des produits transformés
 - Soutenir les filières endémiques stratégiques (ex. : cacao, vanille)
 - Préserver et valoriser le foncier agricole
 - Favoriser les partenariats durables entre producteurs et acheteurs
- 2- Approvisionnement dans la restauration collective, GMS et commerce :
- Structurer les filières locales pour mieux répondre à la demande.
 - Renforcer la contractualisation entre producteurs, transformateurs et acheteurs.
 - Améliorer les infrastructures logistiques et de stockage.
 - Assurer la traçabilité et l'origine des produits locaux.
 - Adapter l'offre locale aux exigences de la commande publique.
 - Former les professionnels de la restauration et sensibiliser les consommateurs aux produits locaux.
- 3- Promotion et la commercialisation des produits agricoles guyanais :
- Encourager les démarches de valorisation (labels, certifications).
 - Valoriser les produits locaux et développer l'agritourisme.
 - Stimuler la production locale pour renforcer l'autonomie alimentaire.
 - Mettre en place des stratégies de marketing et de communication ciblées.
 - Accroître la visibilité des produits agricoles guyanais sur les marchés locaux et régionaux.
- 4- environnement et la durabilité :
- Encourager les pratiques agricoles durables et économes en ressources.
 - Protéger le foncier agricole face à la pression urbaine.
 - Adapter l'agriculture au changement climatique et renforcer la résilience des cultures.
 - Réduire l'empreinte carbone via les circuits courts, les énergies renouvelables et des transports optimisés.
 - Valoriser les déchets agricoles dans une logique d'économie circulaire.
 - Préserver la biodiversité et intégrer l'agroécologie dans les systèmes de production
- 5- Accessibilité sociale à l'alimentation et l'éducation :
- Encourager la consommation de produits locaux via des actions incitatives et de sensibilisation.
 - Promouvoir l'éducation à la nutrition, à la santé et à la diversification alimentaire.
 - Réduire les inégalités d'accès aux produits locaux, notamment dans les zones isolées.
 - Intégrer les produits locaux dans les dispositifs d'aide alimentaire.
 - Mobiliser collectivités et associations pour promouvoir une alimentation saine et locale.
 - Prévenir les maladies liées à l'alimentation par des actions éducatives.

Chiffres clés du territoire



Contexte

132 256 habitants
5 communes
29,16 habitants/km²
4 535,06km² de communes
1 065,26 ha artificialisés



Caractéristiques socio-économiques

44% de taux de pauvreté
16,45% de chômage
0€ de revenu médian



Lutte contre la précarité alimentaire

0 association(s) luttant contre la précarité alimentaire
0 associations par 10 km²
0 associations par 1000 habitants



Organisation de l'espace agricole

0,00 hectares de SAU
0% de SAU
dont 0% de SAU en bio
dont 0% de légumineuses
dont 0% de prairies permanentes



Structures agricoles

0 exploitations

41 exploitations en bio



Enjeux environnementaux liés à l'agriculture

Taux de produits phytopharmaceutiques **0** par litre d'eau

Taux de nitrates inférieur à **10 mg** par litre d'eau

0,00m³ d'eau utilisés pour l'irrigation

0 de haie/ha de SAU



Distribution

371 enseignes de distribution

dont 14 GMS (moyennes et grandes surfaces)



Transformation

614 emplois dans la transformation

+28,45% des emplois dans la transformation depuis 5 ans



Restauration collective

51 restaurants collectifs sur le territoire inscrits sur ma cantine

dont 24 restaurants collectifs qui ont fait leur télédéclaration sur ma cantine

Gouvernance

Porteurs du projet

- › Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (Intercommunalité)

Nom de l'instance de décision

COMITE LOCALE DE L'ALIMENTATION (CLA)

Partenaires de l'instance de décision

Collectivités territoriales, État

- › Maire de Cayenne
- › Mairie de Matoury
- › Mairie de Macouria
- › Mairie de Montsinéry-Tonnegrande
- › Maire de Roura
- › Collectivité Territoriale de Guyane
- › DEAAF

Acteurs de la recherche et de l'enseignement

- › Lycée d'Enseignement Général Technologique et Professionnel Agricole de MATITI (EPLEFPA)

Acteurs de la production agricole dont foncier

- › Chambre d'Agriculture de Guyane
- › SAFER Guyane
- › INTERVIG
- › SCEBOG
- › IFIVEG
- › BIO SAVANE,
- › AGRIPLUS
- › BEL NATI
- › Guyane Développement Innovation
- › GREEN FOOD Partenaires

Acteurs de la transformation agroalimentaire

- › MIDI CARAÏBES

Acteurs de la distribution alimentaire

- › Economat des armées

Acteurs de la santé

- › Agence Régional de la Santé (ARS)

Acteurs du social

- › Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire de Guyane
- › AGRECO
- › CCAS

> CROUS DE GUYANE

> ARS

Acteurs environnementaux

> Ademe

> Graine Guyane

> OFB

> WWF

Partenaires engagés dans la mise en oeuvre du PAT

Acteurs de la recherche et de l'enseignement

> Rectorat

Acteurs de la restauration collective

> CTG (compétence lycée, collège, interna)

Acteurs du social

> Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire

> Réseau SAGA

Les objectifs stratégiques du projet

Accompagner et développer la production alimentaire locale et l'agro transformation

Action 1.1 : Développement de parcours de formation et de mentorat adaptés aux besoins du territoire ; Action 1.2 : Développement de fermes écoles et ateliers pédagogiques en agro transformation ; Action 1.3 : Développement d'incubateurs agricoles et de pépinières de petite transformation (découpe, conditionnement etc.) ; Action 1.4 : Renforcement de l'organisation collective des acteurs agricole et agroalimentaires ; Action 1.5 : Organisation de la planification de la production en lien avec les besoins (restauration collective, GMS, commerce de proximité).

Soutenir l'installation

Action 2.1 : Programmes de sensibilisation et d'orientation vers les métiers agricoles, de la pêche et de la transformation ; Action 2.2 : Mise à disposition de terres agricoles aux collectivités ; Action 2.3 : Création de zones agricoles et aménagement d'espaces prêts à l'emploi en cohérence avec les objectifs des plans de filières.

Développer les débouchés de la production locale Action 3.1 : Accompagner les communes dans la mise en oeuvre des objectifs de la loi Egalim ; Action 3.2 : Valoriser les produits certifiés (bio, RUP, ...) et les initiatives des exploitants ; Action 3.3 : Soutien aux solutions innovantes reliant producteurs, transformateurs et consommateurs.

Produire et consommer de manière durable

Action 4.1 : Former les agriculteurs aux techniques agroécologiques et à la gestion des sols ;

Action 4.2 : Encourager le compostage (individuel et collectif) et promouvoir des alternatives de valorisation organique (biostimulants, biochar, cendres de biomasse) ;

Action 4.3 : Quantifier le gaspillage alimentaire et renforcer la sensibilisation et la formation des acteurs

Accompagner le développement d'une alimentation saine et solidaire

Action 5.1 : Accompagner les épiceries sociales dans leur structuration et leur développement ; Action 5.2 : Développer des actions d'éducation alimentaire pour sensibiliser les jeunes aux produits locaux ; Action 5.3 : Mettre en place des jardins partagés sur le territoire de la CACL ; Action 5.4 : Soutenir les projets innovants visant à améliorer la distribution alimentaire et de qualité.

Évaluation

Méthode(s) d'évaluation utilisée(s)

> Autre (champ libre)

Suivi interne

Coopération

Coopération inter-PAT

Oui

Dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan Alimentaire Territorial (PAT) porté par la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), le service Développement Rural propose la mise en place d'un projet de coopération interrégionale visant à renforcer les dynamiques territoriales en matière d'alimentation durable.

Ce projet s'inscrit pleinement dans l'Action 6.2 du PAT : « Développement de partenariats et de coopérations entre territoires, collectivités, associations et agriculteurs ». Il répond également aux objectifs du programme LEADER, qui vise à soutenir les initiatives innovantes en milieu rural, à encourager l'échange d'expériences entre territoires et à favoriser la montée en compétence des acteurs locaux.

Dans cette perspective, la coopération entre territoires engagés dans des démarches alimentaires constitue un levier stratégique pour améliorer l'efficacité des politiques publiques locales, favoriser l'innovation territoriale et accélérer la structuration des filières alimentaires locales.

Réflexion de coopération avec le Réseau PAT Guadeloupe et un PAT de la Réunion

Coopération interterritoriale

Oui

Idem

Moyens financiers et humains

Dispositifs financiers mobilisés

- › La politique européenne de développement rural et le Feader
- › Le programme LEADER
- › Les programmes de coopération territoriale européenne
- › Les aides des Régions
- › Les aides des Départements
- › Politique de la ville et contrat de ville

Moyens humains

1 ETP

Coopération interterritoriale

Contact

Aurélie PROTO

Tél: 0594 28 24 02 / GSM: 06 94 40 02 87

Aurelie.PROTO@cacl-guyane.fr

Service développement rural

Chargée de Mission Développement Rural

4, Esplanade de la Cité d’Affaire – Quartier Balata CS 36029

97357 MATOURY CEDEX

Détail des sources

[Vous souhaitez comprendre le mode de calcul des données ? Consultez le vade mecum des indicateurs.](#)